

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DÉCISIONS
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01.72.04.64.44

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	28
Absents représentés.....	16
Absents excusés.....	1
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE VINGT SEPTEMBRE à VINGT HEURE CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 septembre 2018 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRÉSENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, Mme PETER, M. RHOUMA, Mmes GAMBASIO, WOJCIECHOWSKI (à partir du point C), VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, Méhadée BERNARD, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, MM. CHIESA, TAGZOUT (à partir du vote du compte-rendu des débats), HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, PAURON, KIROUANE, SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LEFRANC, M. BOUILLAUD (à partir du point C), Mme PHILIPPE (jusqu'au point B), M. AUBRY, Mmes BAILLON, Sandrine BERNARD, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme PETER,
 Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par Mme ZERNER (jusqu'au point B),
 M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,
 M. BELABBAS, adjoint au Maire, représenté par Mme SEBAIHI,
 M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par M. CHIESA,
 Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
 M. ALGUL, conseiller municipal, représenté par Mme MACEDO,
 Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par Mme Méhadée BERNARD,
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,
 M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme KIROUANE,
 Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par Mme PAURON,
 Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON,
 M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD,
 Mme ANDRIA, conseillère municipale, représentée par Mme LEFRANC,
 Mme PHILIPPE, conseillère municipale, représentée par M. AUBRY (à partir du point C),
 M. BOUILLAUD, conseiller municipal, représenté par Mme APPOLAIRE (jusqu'au point B),
 M. AIT AMARA, conseiller municipal, représenté par Mme LESENS.

ABSENT EXCUSÉ

M. TAGZOUT, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER, ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 10 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 28 juin 2018.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

/ APPROUVE le vœu proposé par la majorité municipale relatif à la situation du personnel et des patients de l'hôpital Charles Foix.

(unanimité)

A/ APPROUVE les deux conventions d'objectifs et de financement intitulée « Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne concernant les deux multi-accueils Ada Lovelace et Rosa Bonheur.

(unanimité)

B/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement intitulée « prestation de service Relais Assistants Maternels » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2020.

(unanimité)

C/ RECOIT l'information relative à la rentrée scolaire 2018/2019 concernant le premier degré.

(Affaire non sujette à un vote)

1/ MODIFIE l'article 5 de la délibération du 19 novembre 2015 en fixant de nouveaux tarifs pour la taxe de séjour et de nouvelles catégories d'hébergement, ADOPTE le taux de 5% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement, et DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

(35 voix pour et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA,
Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

2/ DECIDE de supprimer, pour la part de taxe foncière sur les propriétés bâties qui lui revient, l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

(33 voix pour, 2 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine,
POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA,
M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

3/ ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Mehdi Mokrani, adjoint à la jeunesse, à la politique sociale et solidaire et à l'habitat, afin qu'il se rende au Congrès de l'USH du 9 au 11 octobre 2018 à Marseille.

(35 voix pour et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA,
Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

4/ MODIFIE l'article 10 de la délibération du 28 juin 2018 relative aux participations financières des usagers des services municipaux pour l'année 2018 et la saison 2018/2019, PRECISE que cette nouvelle tarification pour les non Ivryens correspondant à la tranche 11 s'appliquera à compter du 21 septembre 2018 et SUPPRIME, par conséquent, l'article 12 de la délibération du 28 juin 2018.

(41 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA,
Mme BAILLON)

5/ ABROGE la délibération du 28 juin 2018 relative au forfait propriétaire pris en compte dans le calcul du quotient familial, **DECIDE** d'en fixer un nouveau montant et **PRECISE** que le nouveau forfait propriétaire sera appliqué pour le quotient familial 2019 au cours de la campagne du quotient familial qui débutera le 24 septembre 2018.

(41 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

6/ SOLLICITE, auprès de la Région Ile-de-France, la souscription d'un contrat relatif à la réalisation des opérations suivantes :

- la réfection de l'isolation et de l'étanchéité des cours terrasses et travaux de reprises structurelles de l'école Albert Einstein,
- l'isolation thermique du centre administratif Marcel Cachin,
- le réaménagement de la rue Hoche.

DIT que le montant prévisionnel total des travaux s'élève à 4 124 060 € HT et **SOLLICITE** auprès de la Région Ile-de-France, l'attribution d'une subvention de 1 339 778,56 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

(unanimité)

7A/ SOLLICITE les financements qui seront réalisés auprès de la Métropole du Grand Paris, du SIPPAREC et de tout autre financeur pour la réalisation des travaux d'améliorations énergétiques au cinéma municipal Le Luxy.

(unanimité)

7B/ SOLLICITE les financements qui seront réalisés auprès de la Métropole du Grand Paris, du SIPPAREC et de tout autre financeur pour la réalisation des travaux d'améliorations énergétiques de la piscine municipale Robespierre.

(unanimité)

8/ FIXE, pour 2018, le montant des subventions de fonctionnement aux associations *Dambe Korow* et *Amici di Francesco*.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

9/ ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Stéphane Prat, adjoint à l'écologie urbaine, afin qu'il se rende à la rencontre nationale 2018 en région « Déployer le système vélo à toutes les échelles territoriales : quelle place et quelles liaisons pour le vélo dans les territoires urbains, périurbains et ruraux », organisée par le Club des villes et territoires cyclables en partenariat avec la Communauté d'agglomération Pays basque, se tenant à Bayonne le 12 octobre 2018.

(35 voix pour et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

10/ DECIDE de dénommer « place Fadwa Touqan » la future place, réaménagée dans le cadre de l'extension et la rénovation de l'école Makarenko, située entre l'école et la maison de quartier Petit-Ivry, à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

11/ APPROUVE l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement relatif à la ZAC du Plateau avec l'AFTRP, devenue Grand Paris Aménagement, ainsi que l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

(41 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

12/ AUTORISE le Maire à déposer cinq dossiers de labélisation de patrimoine non protégé auprès de la région Ile-de-France pour les édifices suivants : halle Rigaud, halle EDF, kiosques Lénine et Raspail, module Trans305 et carrières Delacroix.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

13/ AUTORISE le SAF 94 à céder directement à la société SADEV94, au prix conventionnel de 78 989,11 € HT (dont 7 500 € de subvention seront à restituer à la Commune), les lots de copropriété n° 9 et 14 dépendant de l'ensemble immobilier sis 14, avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AT n°31.

(35 voix pour, 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA,
Mme BAILLON et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

14/ APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et PRÉCISE que cet avenant crée un nouveau périmètre de maîtrise foncière concernant le projet « Le Monde », les autres dispositions de la convention restant inchangées.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

15/ APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIPPAREC concernant l'enfouissement des réseaux propres à la Ville et PRÉCISE que le coût prévisionnel de l'opération de mise en souterrain des réseaux appartenant à la Ville a été évaluée à 37 953,80 € TTC.

(unanimité)

16/ DONNE SON ACCORD pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la ville d'Ivry-sur-Seine.

(43 voix pour et 2 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD)

17/ APPROUVE le montant de 19 396 190 € du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) définitif 2017 de la ville d'Ivry-sur-Seine intégrant :

- la fraction Dotation Compensation Part Salaire,
- le besoin de financement de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés,
- le besoin de financement de la compétence assainissement eau,
- la participation au traitement des eaux pluviales,
- le besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme.

et DIT que le différentiel perçu par l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre au titre de de FCCT provisoire 2017 et le FCCT arrêté à titre définitif pour 2017 de 655 378 € sera restitué à la Commune sur l'exercice 2018.

(unanimité)

18/ APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges territoriales, dans le cadre des compétences transférées à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

19A/ APPROUVE l'adhésion du cinéma Le Luxy à l'Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID) et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle et PRÉCISE que son montant s'élève à 120 € pour l'année 2018.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

19B/ APPROUVE l'adhésion du cinéma Le Luxy à l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai (AFCAE) et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle et PRÉCISE que son montant s'élève à 1850 € pour l'année 2018.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

19C/ APPROUVE l'adhésion du cinéma Le Luxy à l'Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de-France (ACRIF) et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle et PRECISE que son montant s'élève à 1935 € pour l'année 2018.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

19D/ APPROUVE l'adhésion du cinéma Le Luxy à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC) et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle et PRECISE que son montant s'élève à 95 € pour l'année 2018.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

19E/ APPROUVE l'adhésion du cinéma Le Luxy au Groupement National des Cinémas de Recherche (GNCR) et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle et PRECISE que son montant s'élève à 1794,32 € pour l'année 2018.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

19F/ APPROUVE l'adhésion du cinéma Le Luxy à l'Association française du cinéma d'animation (AFCA) et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle et PRECISE que son montant s'élève à 75 € pour l'année 2018.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

20/ Affaire reportée au Conseil municipal du 18 octobre 2018.

21/ APPROUVE la convention avec le Parti Communiste Français (PCF) pour la mise à disposition d'un complexe sportif et de salles municipales pour l'organisation d'un congrès du PCF les 23, 24 et 25 novembre 2018.

(unanimité)

22/ APPROUVE la convention de partenariat 2018-2019-2020 avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Val-de-Marne afin de réaliser un programme d'actions sur les enjeux énergétiques et PRECISE qu'il sera versé une contribution annuelle forfaitaire de 18 150 €.

(unanimité)

23/ APPROUVE la convention de partenariat 2018-2022 avec l'école de photographie CE3P.

(unanimité)

24/ APPROUVE le contrat de cession de droits d'exploitation avec l'ECPAD, titulaire des droits sur 25 archives photographiques qui seront présentées dans le cadre de l'exposition « 1914-1918 : des Ivryens au Front » au Parc Maurice Thorez à Ivry.

(unanimité)

25A/ DECIDE, à compter du 1^{er} octobre 2018, la création des emplois suivants :

- 4 emplois de rédacteur,
- 1 emploi d'attaché,
- 7 emplois d'adjoint technique,
- 3 emplois de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet,
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux hors classe.

et DECIDE, à compter du 1^{er} octobre 2018, la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'attaché,
- 7 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal,
- 5 emplois de technicien,
- 1 emploi d'adjoint d'animation,
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale à temps non complet (TNC),
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux de classe supérieure.

(unanimité)

25B/ DECIDE, à compter du 1^{er} octobre 2018, la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 8 mois d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe,
- 12 mois d'adjoint d'animation,
- 12 mois d'adjoint technique,
- 4 mois d'adjoint administratif,
- 4 mois de rédacteur.

(unanimité)

26/ SOLLICITE une subvention de 15 000 € auprès du Conseil Départemental du Val-de-Marne pour l'organisation de la semaine de l'engagement Ivry motiv' 2018.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

/ EST INFORME du patrimoine locatif privé de la ville au 1^{er} janvier 2018 (habitation et hors habitation).

(Affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2017 du SIIM94.

(Affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2018.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H15

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU